

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 1<sup>er</sup> mars 2022

Date d'affichage 2 mars 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220307-DEL\_22\_03\_07\_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 03/01/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLodi, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Christophe BISI, Mme Sophie DOLLON, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE,

**Excusés** : M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**LANCEMENT D'UNE CONSULTATION AFIN DE RETENIR UN MAITRE D'ŒUVRE  
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESTAURANT D'ENFANTS**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** que la commune de La Ferté-Bernard souhaite réhabiliter son restaurant d'enfants ainsi que l'hébergement situé à l'étage. Pour cela, elle souhaite confier à une maîtrise d'œuvre la faisabilité technique et économique du projet,

**Considérant** que le bâtiment recevant le restaurant d'enfants ainsi que l'hébergement ont été construits et dimensionnés en 1979, ne répondent plus de façon adéquate à l'ensemble des besoins,

**Considérant** qu'il a été décidé de retravailler l'agencement des espaces intérieurs afin de :

- mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité l'équipement,
- permettre un déploiement efficace et structuré de l'espace cuisine,
- revoir les aspects énergétiques de la structure ainsi que l'environnement sonore,
- respecter une enveloppe financière contrainte.

Il conviendra pour la maîtrise d'œuvre retenue d'élaborer un programme de travaux en deux phases répondant aux impératifs mentionnés ci-dessus et d'accompagner la maîtrise d'ouvrage pour mettre en œuvre le programme de travaux envisagé.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre conformément au code de la commande publique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ce marché et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**